

Publié le 08 janvier 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
02 31 15 63 70

Date de convocation :  
12.12.2025

Date d'affichage  
12.12.2025

Nombre de conseillers :  
En exercice 44  
Présents 34  
Titulaires 33  
Suppléants 1  
Pouvoirs 7  
Votants 41  
Quorum 23

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), Christian CALLEJAS (Suppléant d'Éric DUVAL), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS

### Délibération n° 2025/162 :

Objet : FINANCES- Décision modificative n°7 – Budget principal

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires pour l'exécution de la délibération précédente autorisant l'achat du bâtiment destiné à accueillir le futur siège communautaire et des activités annexes.

Par délibération n°2025/152, le Conseil a autorisé l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition d'un lot de 24 parcelles dans les marais de Bellengreville, il convient d'inscrire ces crédits :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Op. /Chap p.	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 391 225,00				
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 391 225,00				
Total				Total			

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Op. /Chap .	Art.	Libellé	Montant	Chap.	Art.	Libellé	Montant
9958	2111	Terrains nus	+ 391 225,00				
Total				Total			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec deux abstentions et six contre :

↳ Décide la passation de la décision modificative n°7 au budget principal comme précédemment exposé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
 Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,  
 Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)